

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 15 juin 2020 à 20 heures 45

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 20 heures 45, l'assemblée régulièrement convoquée le 9 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### **ORDRE DU JOUR**

- Préparation des grandes lignes du budget
- Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget
- Délégation de fonction au maire
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation d'un « correspondant défense »
- Établissement de la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs
- Gestion du camping : emploi saisonnier
- Questions diverses

#### ➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le Maire propose au Conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'impositions, Travaux...)

*Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :*

*Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2019*

*Subventions :*

- *Comité des fêtes : 200.00 €*
- *Association Cantal Amis de la lecture : 20.00 €*
- *CIE Sapeurs-pompiers : 100.00 €*
- *Club des Aînés Ruraux : 500.00 €*
- *Association des Anciens Combattants : 200.00 €*
- *ADMR : 120.00 €*

- Association animation entre Bès et Truyère : 80.00 €
- ACCA de Fridefont : 200.00 €
- Association des donateurs de Sang : 40.00 €
- Association des Amis de l'Église : 200.00 €
- Musée de la Résistance : 100.00 €
- GVA : 50 €
- Association chemin du Pradal : 100 €

#### Investissement :

- Réfection cuisine salle des fêtes
- Installation d'une pompe à chaleur au logement du presbytère
- Réfection des peintures à la salle des fêtes
- Acquisition d'un broyeur
- Columbarium
- Acquisition d'une tondeuse autoportée
- Signalétique (pour 2021, recherche de subventions)
- Acquisition d'un broyeur à végétaux (pour 2021)
- Chemin du Pouget passant par Maurines : étude du projet

#### ➤ **Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget**

Le Maire fait savoir que le régime des indemnités de conseil (IC) versées par certaines collectivités locales aux comptables publics de la DGFIP est supprimé à compter du 1er janvier 2020 mais que l'indemnité concernant l'aide à la confection des budgets, en revanche, persiste. Il indique que chaque nouveau conseil municipal souhaitant octroyer l'indemnité d'aide à la confection du budget à son comptable (30,49 € ou 45,73 € bruts selon la taille de la Commune) doit délibérer en ce sens.

Il propose au conseil municipal d'attribuer l'indemnité de budget à Mme MOTTAIS comptable public.

*Le conseil décide d'attribuer l'indemnité de budget à Madame Sandrine MOTTAIS pour un montant de 30,49 € bruts.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

#### ➤ **Délégation de fonction au maire**

Le Maire fait savoir que le conseil peut lui déléguer une partie de ses attributions, ces délégations de pouvoir facilitent et accélèrent la gestion de la commune.

Il demande au conseil d'établir la liste des délégations qu'il souhaite lui attribuer.

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :*

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;*
- 2) de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;*
- 3) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage d'immeubles, de terrains et de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
- 6) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- 7) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- 8) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- 9) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
- 10) d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € ;*
- 11) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre ;*
- 12) de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
- 19) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 60 000€ par année civile ;*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation des délégués dans les différents organismes.**

*Le conseil procède à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs*

<p><b><i>SIVU AEP des Vergnes</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 Titulaire : Pierre CHASSANG</li> <li>- 1 Suppléant : Claude PORTAL</li></ul>
<p><b><i>Syndicat Départemental d'énergies du Cantal</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 titulaires : Pierre CHASSANG et André FARGES</li></ul>
<p><b><i>PNR</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 titulaire : Adeline CHASSANY</li> <li>- 1 suppléant : Serge DUMAZEL</li></ul>
<p><b><i>Association des Communes Forestières</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 Titulaire : Serge DUMAZEL</li> <li>- 1 Suppléant : André FARGES</li></ul>
<p><b><i>CNAS</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 Titulaire : Cécile MONTEIL</li></ul>

*(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)*

➤ **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

*Le conseil municipal procède à main levée à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :*

<p><i>Membres titulaires</i></p> <p>- André FARGES</p> <p>- Adeline CHASSANY</p> <p>- Serge DUMAZEL</p>	<p><i>Membres suppléants</i></p> <p>- Olivier GUILBOT</p> <p>- Laurent SALSON</p> <p>- Gaëtan CHASSANY</p>
---	--

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Désignation d'un « correspondant défense »**

*Le conseil municipal désigne M. Pierre-Baptiste FABRE en tant que « correspondant défense ».*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Établissement de la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs**

*Le conseil municipal établit la liste de la façon suivante :*

*Commissaires titulaires*

*Nadine PORTAL*

*Paul CHASSANG*

*Michel GUILBOT*

*Louis Pierre CHASSANG*

*Adeline CHASSANY*

*Laurent SALSON*

*Gaëtan CHASSANY*

*Olivier GUILBOT*

*Mickaël COMBES*

*Pierre-Baptiste FABRE*

*Cécile MONTEIL*

*Serge DUMAZEL*

*Commissaires suppléants*

*Yvette SALSON*

*Jean-Luc BLANQUET*

*Jean-Claude VIDALENC*

*Claude PORTAL*

*André FARGES*

Jean-Pierre FABRE  
Christine BRASSAC  
Ana-Maria LOSSOUARNE  
Céline CHASSANG  
Véronique CHASSANG  
Anne-Marie CHASSANY  
Gérard BIGOT

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Gestion du camping : emploi saisonnier**

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier pour juillet et août.

*Le conseil municipal :*

- *Décide de créer un emploi saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020 aux mêmes conditions qu'en 2019.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Il est signalé un problème d'eau au village de Lachamp : débit trop faible
- Lotissement : le dernier acquéreur M. CHAPON ne désire plus construire donc son terrain est à vendre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL